



Rapport d'orientations budgétaires

BRIIS-SOUS-FORGES

- Budget principal de la commune •
- Budget du service public de l'assainissement •
- Budget de la régie publique de l'eau •

BRIIS-SOUS-FORGES



mars 2021



Le débat d'orientations budgétaires

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape importante de la procédure budgétaire de la commune.

Il est construit conformément aux articles L,2312-1 et L,5211-1 du Code général des Collectivités territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif pour les communes de 3 500 habitant•es et plus, Briis-sous-Forges élabore un DOB même quand ce n'est pas une obligation légale, depuis 2001.

Ce débat permet aux élu•es :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informé•es sur l'évolution de la situation financière de la commune.
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Il est proposé :

- d'étudier le contexte dans lequel le BP 2021 va s'inscrire ;
- de préciser la situation financière de la Commune de Briis-sous-Forges ;
- de présenter les projets pour l'année 2021 et leurs répercussions sur le budget ;
- d'étudier le plan pluriannuel d'investissement ;
- de valider les orientations du service public d'assainissement et de la régie publique *Eaux de Briis*.

Cette présentation a fait l'objet d'une séance de la commission finances (12/03/21).





Le contexte

Au plan international

- Les économies mondiales sont en récession profonde, et les incertitudes sur l'avenir sont grandes, notamment concernant la durée de la crise sanitaire, la résistance des entreprises et le comportement des ménages.
- Si les campagnes de vaccination renforcent la confiance, l'activité économique pourrait être bien moins dynamique au 1^{er} semestre qu'attendu, du fait de l'apparition des variants et de mesures de confinement qui pourraient se poursuivre. Dans ce contexte d'incertitude, la Banque centrale européenne (BCE) anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) à 3,9% pour 2021.

Au plan national

- L'année 2020 a été marquée par une récession majeure, liée aux mesures de restriction de l'activité économique décidées par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire. Le taux de croissance a été de -11,5% en 2020. Il est estimé à 5% pour 2021.
- L'impact de la pandémie sur le marché du travail a conduit à de nombreuses destructions d'emplois et une hausse du taux de chômage. Afin d'atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a pris des mesures particulières pour soutenir les entreprises. Pour maintenir le revenu des ménages et préserver l'emploi, il a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle. Malgré les mesures exceptionnelles le taux de chômage devrait cependant culminer, selon les experts, au-dessus des 11% d'ici la mi-2021 avant de diminuer ensuite pour atteindre 8% fin 2022.
- L'inflation reste très faible. Après 1,1% en 2019, l'inflation française a fortement baissé sous l'effet principalement de la chute des prix du pétrole. Elle a été de 0,5% en moyenne en 2020 selon la Banque de France. Elle devrait être de 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022 selon l'Insee.





Le contexte

Suppression de la taxe d'habitation

La suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 et le transfert de la taxe foncière des départements aux communes est confirmée. La taxe d'habitation demeure néanmoins sur les résidences secondaires.

En 2020, 80% des ménages n'ont pas payé de taxe d'habitation sur leur résidence principale. Les 20% de foyers qui continuent d'être assujettis à la taxe, bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021 et de 65% en 2022.

À compter de 2021, les communes percevront en compensation de la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) des Départements modulé par un coefficient correcteur. Les Départements percevront en compensation de la taxe sur le foncier bâti une fraction de TVA.

Briis-sous-Forges perd ainsi une recette dynamique au profit d'une compensation en partie figée. Derrière cet évident nouveau recul de l'autonomie financière et fiscale des collectivités, se pose également la question de l'avenir du financement des services locaux de proximité, pourtant si essentiel à la population : petite enfance, écoles maternelles et élémentaires, entretien des rues, équipements culturels et sportifs...

L'avenir du service public est en question. Comment financer ces dépenses essentielles, quand les bases fiscales se réduisent chaque année un peu plus, à la faveur de réformes qui placent les collectivités locales devant le fait accompli ?

On ne peut que déplorer la rupture du lien entre l'impôt local finançant les services publics et un grand nombre d'habitant•es et surtout se questionner sur la pérennité de la compensation intégrale et son évolution.





Le contexte

Réforme des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d'habitation va venir modifier un certain nombre d'indicateurs financiers, comme le potentiel fiscal et financier, qui entrent dans le calcul des dotations de péréquation, horizontale (entre collectivités locales) ou verticales (de l'État vers les collectivités locales).

Afin d'éviter tout bouleversement de ces dotations à court terme, la loi de finances prévoit pour 2021 un maintien des conditions de calcul, sur la base des chiffres de l'année 2020. Pour les communes, un coefficient de correction sera appliqué de manière dégressive de 2022 à 2027, afin de réformer les indicateurs de manière progressive.

L'impact de la crise générée par la pandémie sur le budget 2020 de la commune

La crise sanitaire qui frappe durement les citoyen•nes, engendrant crise économique et sociale, a affecté aussi les finances de la commune.

Les estimations font état d'un volume de dépenses 12 000 € dont en premier lieu l'acquisition d'équipements de protection (masques, gants, plexi...) et produits sanitaires (gel hydroalcoolique, désinfectants, bobines de papier, savon...) pour 6 000 € et environ 6 000 € de primes covid versées aux agent•es.

Le volume financier des activités qui n'ont pu être engagées est estimé à 30 000 €, les pertes de recettes accompagnant les animations, les locations de salles et les droits de place du marché sont estimés à 15 000 € et la perte de recettes relatives à la baisse ou la suppression des services périscolaires est estimé à 92 000 €.

La baisse des recettes et l'augmentation des dépenses pèsent sur la structure budgétaire, affecte l'épargne et les marges de manœuvre de la commune. Par ailleurs, les effets financiers de cette crise pourraient continuer à se faire ressentir dans les mois qui viennent.



Le contexte

Contribution au Fpic

L'enveloppe globale du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est stabilisée à son volume précédent. Toutefois, toute évolution de la carte intercommunale ou actualisation de critères induit une variation annuelle des montants individuels.

La contribution nationale au Fpic est estimée à 960 millions d'euros.

Pour la commune le montant du Fpic est estimé à 131 500 € (montant de 2020), dont 50% est pris en charge par la Communauté de communes du Pays de Limours (Ccpl).

Budget participatif

Il est à noter que le déroulement de la campagne relative aux projets à budget participatif ne permettra pas d'engager des crédits sur l'exercice 2021.

Il est donc proposé de reporter les enveloppes de 2020 et 2021 sur les 4 prochains exercices. L'engagement pris par notre équipe municipale était de 180 000€ sur le mandat.

Soutien aux associations

Nous devons continuer à soutenir le tissu associatif local, très fortement impacté par des fermetures imposées par la crise sanitaire. Nous pourrions envisager un dispositif d'accompagnement supplémentaire pour leur venir en aide.





Le contexte

Projets de nouveaux services pour 2021

• Recueil des données pour les titres d'identité

Depuis 2017, la plupart des communes ont été déchargées de leur mission d'accueil des demandes de carte nationale d'identité.

Au cours de l'année 2021, la mairie pourrait être équipée d'une station de recueil des données pour les titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport). Les Briissois•es et les habitant•es du territoire pourraient, sur rendez-vous, faire leur demande et effectuer les démarches en mairie ainsi qu'y retirer leur nouveau titre d'identité. Ce dispositif s'accompagnerait de nouvelles recettes.

• Écrivain public

La commission des actions sociales et solidaires étudie la possibilité d'installer un nouveau service d'écrivain public, sur le même principe que les permanences juridiques (consultations gratuites ouvertes aux Briissois•es sur rendez-vous, assurées par des avocat•es du barreau de l'Essonne).

Dépenses de personnel

Les charges de personnel (1 587 560,36 € en 2020) constituent le principal poste de dépenses du budget.

Compte tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution. Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agent•es et comblés en privilégiant les redéploiements.

Pour 2021, nous vous proposons que les charges de personnel soient équivalentes au BP 2020. Le budget 2021 devra tenir compte des éléments suivants :

- La progression automatique du glissement vieillesse et technicité (GVT), correspondant aux évolutions de carrière des agents.
- Les dépenses induites par les mesures gouvernementales, notamment la non-revalorisation du point d'indice.
- Les moyens humains nécessaires au fonctionnement des équipements, structures et au développement des services municipaux (recueil des données pour les titres d'identité, ouverture de classes...).



Le contexte

Les dotations prévisionnelles

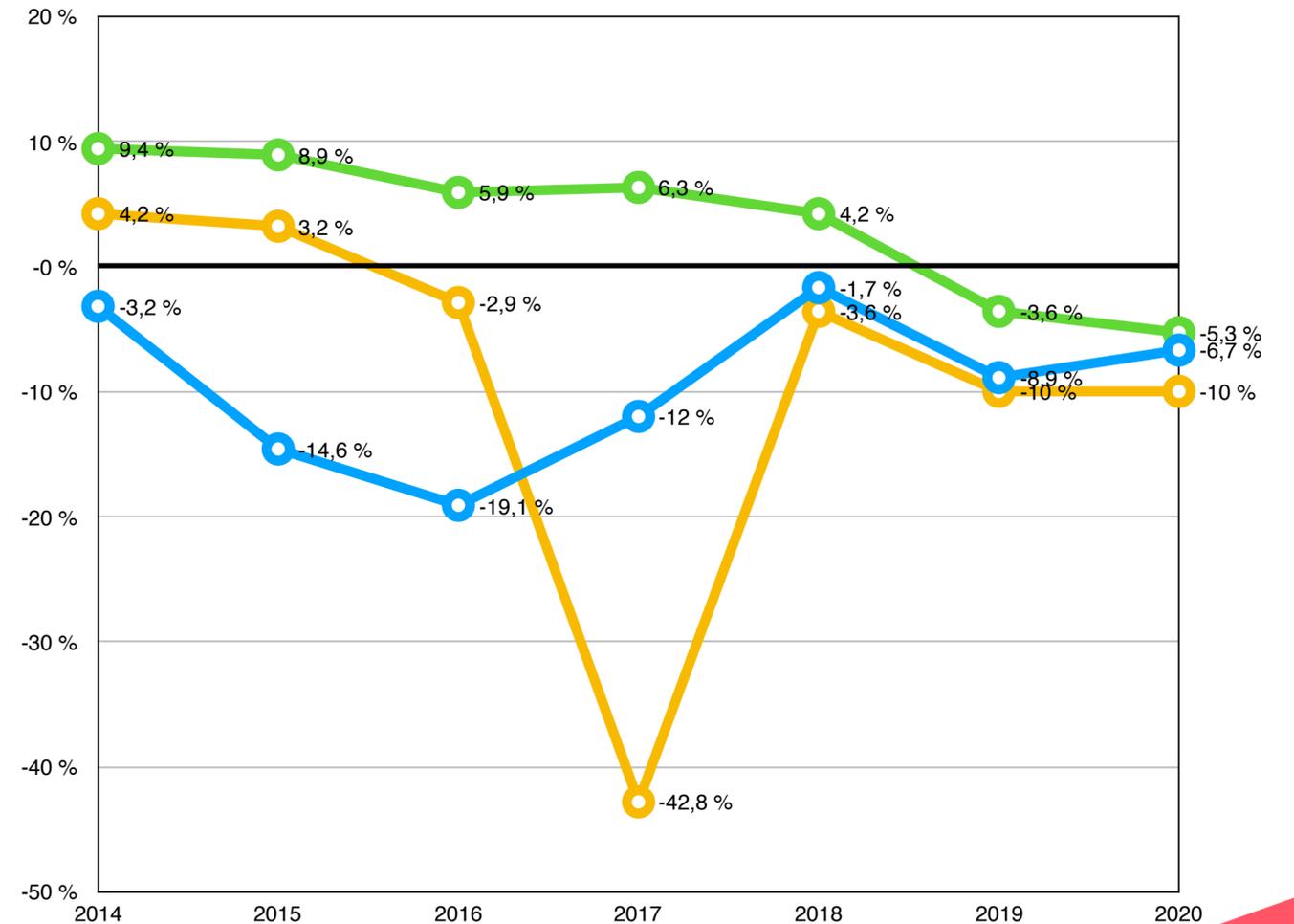
Nous n'avons pas encore les montants notifiés, dans le cadre d'une estimation prudente, considérant la baisse systématique depuis 2014 (graphique ci-contre), nous estimons les dotations avec les mêmes baisses que l'an dernier.

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF) :**
principale dotation de l'État aux collectivités territoriales (200 705 € en 2020).
Estimée pour 2021 (-6,7%) : 187 258 €.
- **Dotation de solidarité rurale (DSR) :**
(45 555 € en 2020)
Estimée pour 2021 (-5,3 %) : 43 141 €.
- **Dotation nationale de péréquation (DNP) :**
(15 972 € en 2020)
Estimée pour 2021 (-10 %) : 14 375 €.

BAISSE TOTALE estimée pour 2021 de : - 17 458 €

Dotation globale de fonctionnement (DGF)
Dotation de solidarité rurale (DSR)
Dotation nationale de péréquation (DNP)

Évolution des baisses des dotations





Le contexte

Évolution des dotations

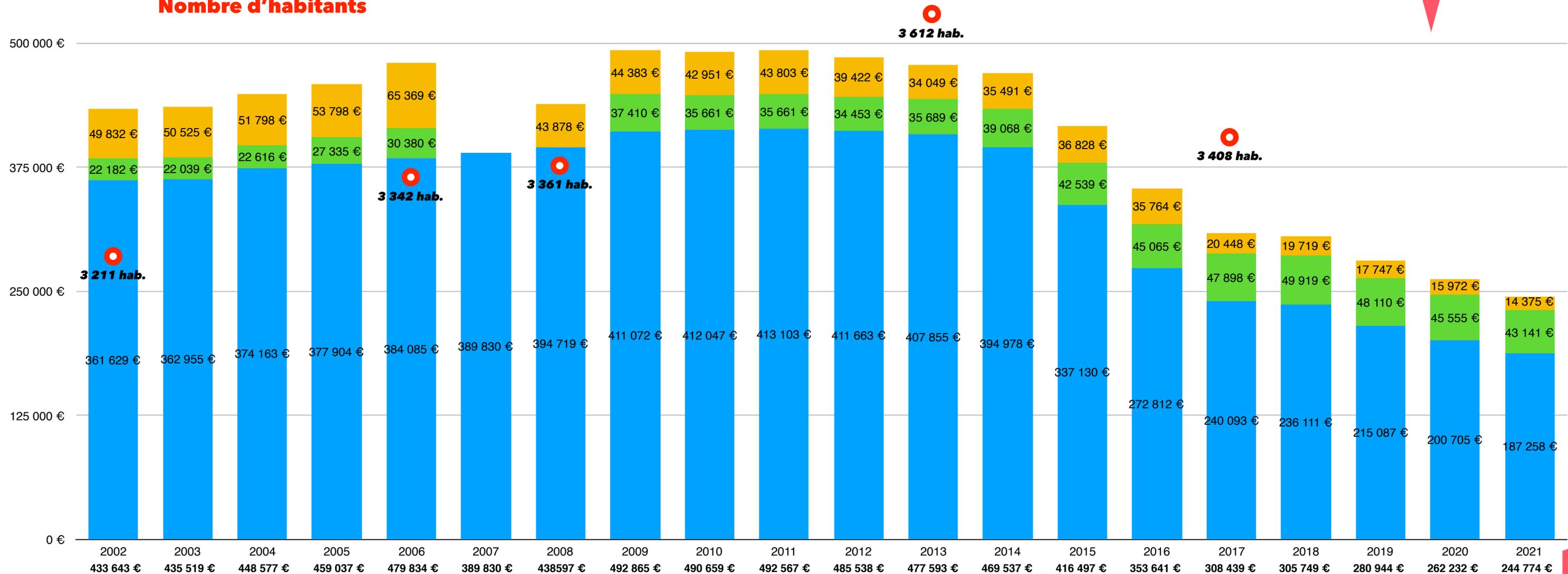
Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dotation de solidarité rurale (DSR)

Dotation nationale de péréquation (DNP)

Nombre d'habitants

Depuis 2014, ces baisses se cumuleraient à plus d'un million d'euros.





Le contexte local

Bilan provisoire du budget principal de la commune pour 2020

Recettes de fonctionnement par chapitre

Atténuations de charges	prévu	80 000 €	réalisé	59 494,20 €	soit 1,83 %
Produits des services	prévu	282 200 €	réalisé	265 171,01 €	soit 8,15 %
Impôts et taxes	prévu	2 086 519 €	réalisé	2 101 925,87 €	soit 64,60 %
Dotations et participations	prévu	614 076 €	réalisé	598 839,98 €	soit 18,41 %
Autres produits de gestion courante	prévu	310 200 €	réalisé	222 246,16 €	soit 6,83 %
Produits exceptionnels	prévu	5 800 €	réalisé	5 800,73 €	soit 0,18 %
Total 2020				3 253 477,95 €	100 %



Le contexte local

Bilan provisoire du budget principal de la commune pour 2020

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Charges à caractère général	prévu	1 114 298 €	réalisé	988 581,04 €	soit 33,90 %
Charges de personnel	prévu	1 600 253 €	réalisé	1 587 560,36 €	soit 54,44 %
Atténuations de produits	prévu	63 591 €	réalisé	63 587,00 €	soit 2,18 %
Opérations d'ordre de transfert entre section	prévu	5 271 €	réalisé	5 271,00 €	soit 0,19 %
Autres charges de gestion courante	prévu	188 633 €	réalisé	177 441,13 €	soit 6,08 %
Charges financières	prévu	118 874 €	réalisé	92 048,88 €	soit 3,16 %
Charges exceptionnelles	prévu	12 102 €	réalisé	1 517,10 €	soit 0,05 %
		Total 2020		2 916 006,51 €	100 %



Le contexte local

Bilan provisoire du budget principal de la commune pour 2020

Recettes d'investissement par chapitre

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	prévu	178 214,37 €	réalisé	178 214,37 €	soit 36,32 %
Opérations d'ordre de transfert entre section	prévu	5 271 €	réalisé	5 271,00 €	soit 1,07 %
Dotations fonds divers	prévu	281 039 €	réalisé	146 957,66 €	soit 29,94 %
Subventions d'investissement	prévu	821 508 €	réalisé	160 340,53 €	soit 32,67 %
		Total 2020		490 783,56 €	100 %



Le contexte local

Bilan provisoire du budget principal de la commune pour 2020

Dépenses d'investissement par chapitre

Remboursements d'emprunts	prévu	385 836 €	réalisé	370 379,03 €	soit 35,64 %
Immobilisations incorporelles (020)	prévu	64 800 €	réalisé	9 886,56 €	soit 0,95 %
Immobilisations incorporelles (021)	prévu	540 949 €	réalisé	406 039,68 €	soit 39,08 %
Immobilisations en cours	prévu	519 386 €	réalisé	252 787,62 €	soit 24,33 %
		Total 2020		1 039 092,89 €	100 %



Le contexte local

Le résultat prévisionnel du budget principal 2020

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement est de **+ 343 765,29 €**
(rattachements en recettes et dépenses 2019 compris)

Le résultat prévisionnel de la section d'investissement est de **- 548 313,33 €**
(report 2020 de l'excédent 2019 d'investissement compris : + 178 214,37 €)

Le reste à réaliser prévisionnel de la section d'investissement est de **+ 242 807,40 €**

Le résultat net prévisionnel sera donc excédentaire de :

+ 38 259,36 €

**Malgré le contexte de plus en plus contraint
et la pression financière de la crise sanitaire
le budget de la commune reste maîtrisé
sans hausse de l'imposition locale
et sans baisse du niveau de services proposés à la population.**





Orientations 2021

Pour prendre en compte ce qui a été développé précédemment, il faut continuer :

- De trouver, partout où c'est possible des économies tout en maintenant la totalité de nos services.
- D'obtenir les meilleures subventions possibles et rester fidèles à nos principes : différer les projets si pas de subvention.
- De faire prévaloir les valeurs d'un village solidaire, attaché à l'égalité de l'accès de toutes et tous aux services publics de qualité.



Pour 2021, et en appui sur les engagements de la Municipalité, la commission finances propose également :

De poursuivre et de renforcer la maîtrise des dépenses par une gestion équilibrée et rigoureuse du budget.

De maintenir un bon niveau d'autofinancement au moins égal à 400 000,00 €.

De ne pas augmenter la part communale de la fiscalité locale.



Orientations

sur le plan des recettes

Pour construire le budget 2021, il faudra prendre en compte :

Soutien aux familles en n'augmentant pas les tarifs des prestations périscolaires.

Loyer de l'association de gestion de la résidence Boissière (2 années pleines).

Gel des bases et des taux de taxe d'habitation (cf. : LF 2021).

Maintien du fonds de concours CCPL (DSC) en fonctionnement.

Perte de recettes sur les services périscolaires.

Baisses des dotations : la DGF, la DSR et le DNP.

Nouveau dispositif de recueil pour les demandes de titre d'identité (cni, passeport)

Maintien des autres recettes et comme toujours recherche de nouvelles ressources.

Pour rappel, les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les différentes taxes (TH, TFB, TFNB)
- La Dotation générale de Fonctionnement
- Les diverses compensations de l'État
- Les différentes recettes dont celles provenant des services.



Orientations

sur le plan des dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

- La confirmation de l'ensemble des services et prestations existants tout en développant leurs activités.
- La poursuite de notre politique solidaire (QF, soutien au CCAS...).
- La poursuite de notre soutien aux associations et aux projets contribuant à l'animation de la vie du village.
- La poursuite de la gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.
- Les dépenses liées à la crise sanitaire.
- Nouveau service d'écrivain public possible à partir de septembre.

Chapitre 012 - charges de personnel

- Le glissement vieillesse technicité (carrière des agent•es).
- Pas de revalorisation du point d'indice.
- Embauche d'un•e agent•e territorial•le spécialisé•e des écoles maternelles (Atsem) pour 4 mois si ouverture d'une classe à l'école maternelle.

FPIC :
63 587 € en 2020

**La réalisation
d'un virement
au moins à hauteur
de 400 000 €**

Pour rappel : le virement doit au moins être égal au remboursement du capital d'emprunt 358 772,58 € pour 2021.



Évolution de la dette

2001-2023

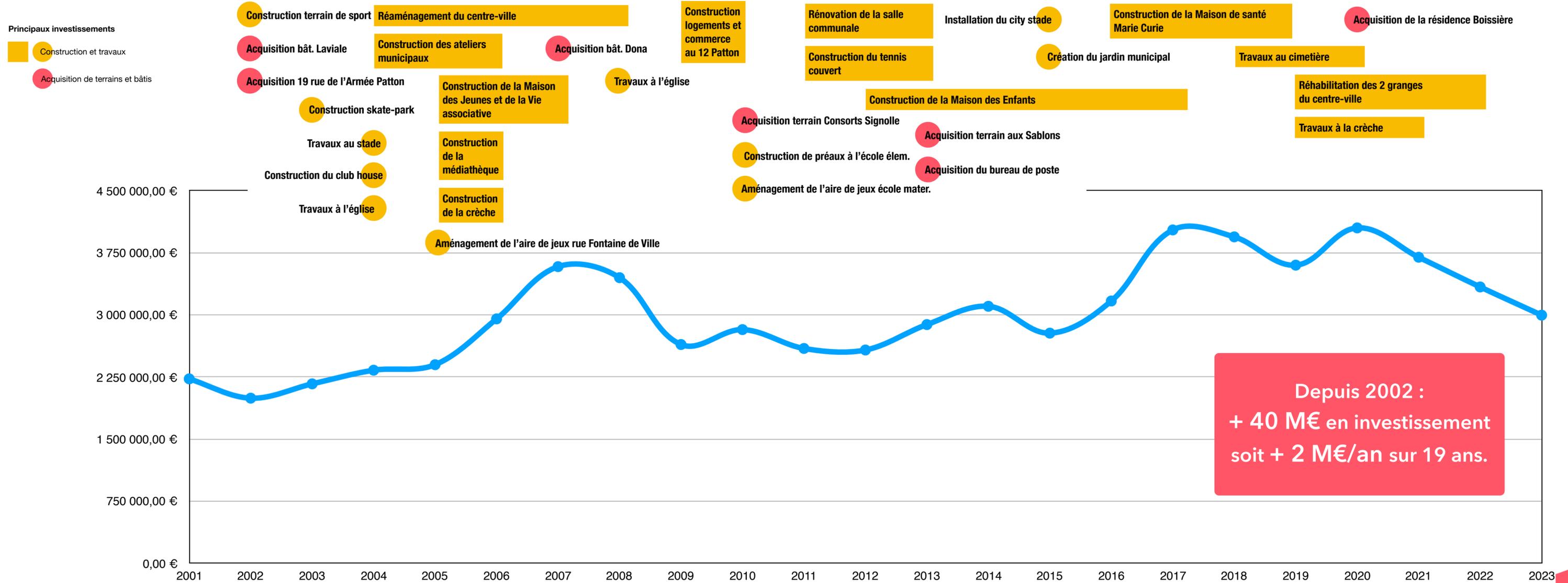
Année	Dette au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Capital
2001	2 226 174,20 €	355 168,76 €	122 087,36 €	233 080,90 €
2002	1 993 093,30 €	338 615,00 €	111 250,20 €	227 364,80 €
2003	2 165 728,50 €	378 522,38 €	113 032,71 €	265 139,67 €
2004	2 330 573,83 €	342 136,99 €	93 275,06 €	248 411,93 €
2005	2 397 161,90 €	729 356,39 €	97 222,73 €	646 913,22 €
2006	2 950 248,68 €	401 981,45 €	132 728,72 €	269 252,73 €
2007	3 580 995,95 €	469 752,06 €	136 560,14 €	333 191,92 €
2008	3 447 804,03 €	932 098,61 €	125 085,51 €	807 013,10 €
2009	2 640 790,93 €	315 610,00 €	101 195,94 €	214 414,06 €
2010	2 820 803,87 €	329 322,85 €	94 317,13 €	235 005,72 €
2011	2 593 197,74 €	309 529,26 €	90 907,89 €	218 622,07 €
2012	2 574 575,40 €	301 366,55 €	92 759,95 €	208 606,60 €
2013	2 881 517,44 €	313 047,02 €	96 715,02 €	215 932,00 €
2014	3 102 161,67 €	473 850,98 €	99 287,48 €	374 563,50 €
2015	2 778 257,29 €	300 204,38 €	90 927,13 €	209 276,65 €
2016	3 166 234,17 €	334 722,19 €	95 048,57 €	239 075,32 €
2017	4 024 182,06 €	450 309,94 €	104 828,26 €	345 481,68 €
2018	3 940 460,30 €	419 203,09 €	94 074,93 €	326 128,16 €
2019	3 598 875,64 €	418 759,59 €	88 606,68 €	330 152,91 €
2020	4 048 722,73 €	441 995,69 €	87 773,80 €	354 221,89 €
2021	3 694 500,84 €	439 387,85 €	80 615,27 €	358 772,58 €
2022	3 335 728,26 €	412 073,32 €	71 496,80 €	340 576,52 €
2023	2 995 151,74 €	408 307,53 €	63 314,52 €	344 993,01 €





Évolution de la dette et principaux investissements

Évolution de la Dette au 1er janvier

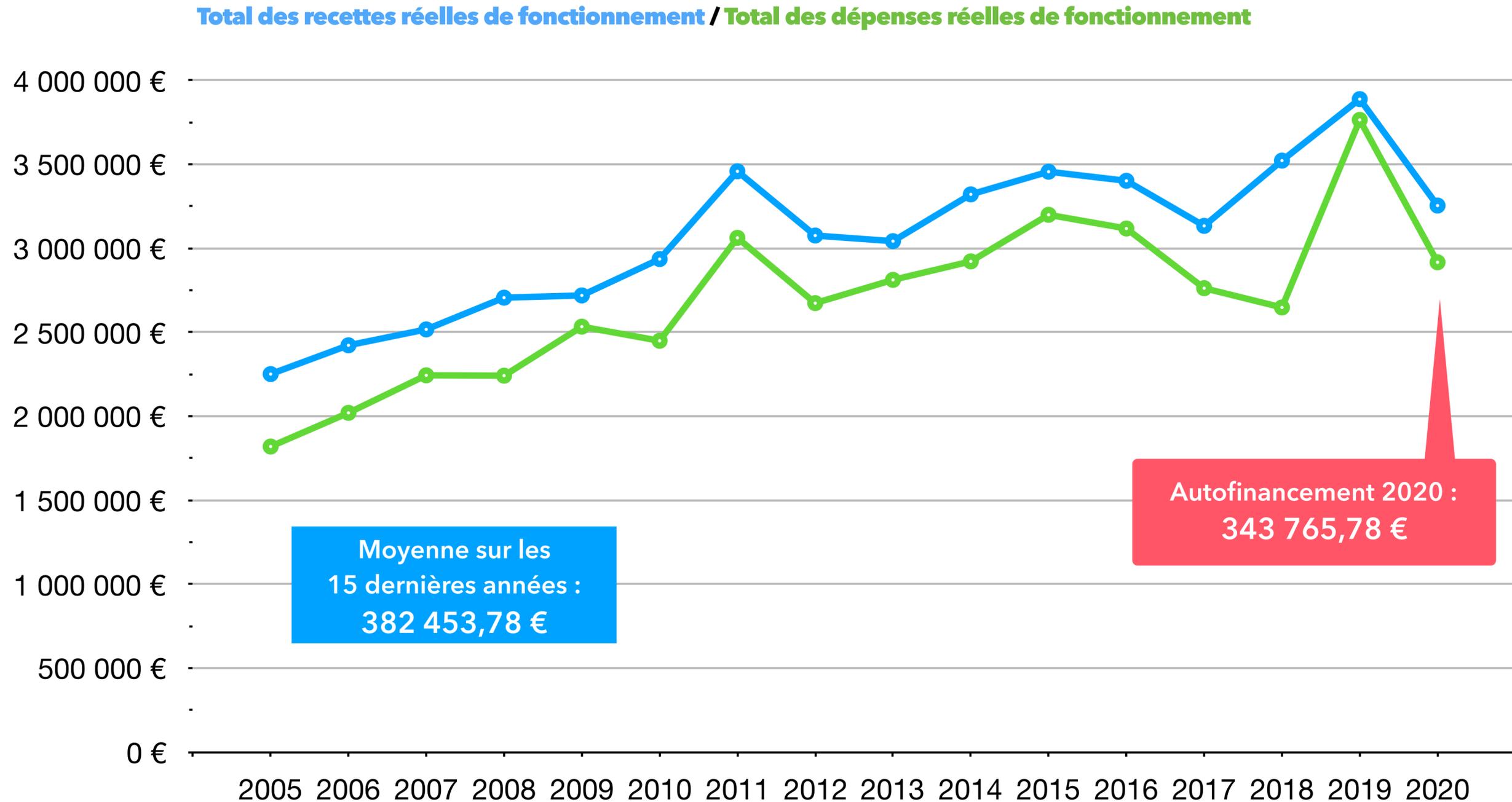




L'autofinancement

la courbe ciseaux

2005	431 254,64 €
2006	402 108,00 €
2007	273 210,99 €
2008	464 160,40 €
2009	486 177,26 €
2010	395 943,14 €
2011	402 049,20 €
2013	230 250,99 €
2014	398 884,18 €
2015	256 519,66 €
2016	284 134,38 €
2017	370 879,56 €
2018	873 808,20 €
2019	123 650,00 €
2020	343 765,78 €





Propositions

pour les investissements 2021

OPÉRATIONS

Grange 12 rue de l'Armée Patton (contrat régional en cours)

Grange 19 rue de l'Armée Patton (contrat régional en cours)

Rue Boissière

Chemin des Sablons

Réfection de l'étanchéité du toit du restaurant scolaire et le sas de l'école maternelle

Diverses études sur projets à venir (aménagement de la mare Fontaine de Ville, liaisons douces, aire de jeux, rue Boissières et chemin des Sablons, réfection du toit de l'église...)

Machine à laver la vaisselle pour la salle communale

Fin de la révision du PLU

Rénovation de deux courts de tennis

Fin de la rénovation de la crèche parentale

Achat matériel informatique au service communication

Acquisitions selon opportunités

Travaux divers, multiples et variés

Divers travaux d'entretien dans la commune et dans les bâtiments communaux

Pour rappel, les recettes d'investissement sont constituées par :

- Excédent de fonctionnement.
- Virement de la section de fonctionnement (pour 2020, autofinancement de 343 765,29 €).
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- Plan de relance de l'investissement (DSL).
- Subventions (État, Région, Département, AESN, ...)
- Taxe d'aménagement
- FCTVA (récupération de l'année précédente).
- Cessions de terrains.



Le service public assainissement

Bilan provisoire du budget assainissement de la commune pour 2020

Section d'exploitation par chapitre

RECETTES

Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	prévu	234 152 €	réalisé	241 137,23 €	soit 97,66 %
Autres produits de gestion courante	prévu	5 776 €	réalisé	5 776,26 €	soit 2,34 %
		Total 2020		246 913,49 €	100 %

DÉPENSES

Charges à caractère général	prévu	81 726 €	réalisé	38 811,89 €	soit 47,83 %
Opérations d'ordre de transfert entre section	prévu	22 007 €	réalisé	22 006,66 €	soit 27,12 %
Autres charges de gestion courante	prévu	674 €	réalisé	673,81 €	soit 0,83 %
Charges financières	prévu	19 650 €	réalisé	19 650,14 €	soit 24,22 %
		Total 2020		81 142,50 €	100 %



Le service public assainissement

Bilan provisoire du budget assainissement de la commune pour 2020

Section d'investissement par chapitre

RECETTES

Dotations fonds divers et réserves	prévu	170 €	réalisé	169,97 €	soit 0,77 %
Opérations d'ordre de transfert entre section	prévu	22 007 €	réalisé	22 006,66 €	soit 99,23 %
				Total 2020	22 176,63 €
					100 %

DÉPENSES

Emprunts et dettes assimilées	prévu	82 333 €	réalisé	78 685,38 €	soit 100 %
				Total 2020	78 685,38 €
					100 %

Le résultat prévisionnel du budget assainissement 2020

Le résultat prévisionnel de la section d'exploitation est de **+ 165 770,99 €** (rattachements en recettes et dépenses 2019 compris)

Le résultat prévisionnel de la section d'investissement est de **- 56 508,75 €**

Le résultat net prévisionnel sera donc excédentaire de : + 109 262,24 €



Le service public de l'assainissement

Emprunts

Capital restant dû au 01/01/21 : 857 091,84 €

Annuité du capital : 59 353,17 €

Annuité des intérêts : 19 191,21 €

Annuité totale : 78 544,38 €

Capital restant dû au 01/01/22 : 797 738,67 €

Propositions d'investissement pour 2021

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Entretien du réseau, notamment aux Aulnettes

Contrôle de conformité

Les micro-stations des hameaux de Frileuse et du Coudray étant totalement achevées, nous allons pouvoir récupérer les dernières subventions. Nous pourrons poursuivre le plan d'entretien et de renouvellement du réseau selon le schéma directeur élaboré en partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne.



Régie publique

Eaux de Briis

Propositions d'investissement pour 2021

RÉGIE PUBLIQUE EAUX DE BRIIS	
Renouvellement de branchement	8 000 € HT
Remplacement de poteau incendie chemin de la Gironde	4 000 € HT
Remplacement de compteurs	8 000 € HT
Réparation fuites	23 000 € HT
Renouvellement des canalisations rue Boissière et chemin des Sablons	250 000 € HT sur 2 ans

Il est prévu de renouveler les canalisations rue Boissière et chemin des Sablons, pour bénéficier d'une mutualisation (tranchée et remblais) avec les travaux d'enfouissement des réseaux prévus 2021-2022. Nous allons demander des subventions au Département et à l'Agence de l'eau et faire un emprunt d'un montant à déterminer suivant le reste à charge...





Le plan pluriannuel d'investissements

OPÉRATIONS	2021	2022
Grange 12 rue de l'Armée Patton	75 000 €	334 000 €
Grange 19 rue de l'Armée Patton	500 000 €	
Réfection de l'étanchéité du toit du restaurant scolaire et auvent arrière	47 000 €	
Rue Boissière : enfouissement des réseaux, rénovation de la rue, sécurisation	233 850 €	233 850 €
Chemin des Sablons : enfouissement des réseaux, rénovation de la rue, sécurisation	228 950 €	228 950 €
Modernisation de l'éclairage public	60 000 €	60 000 €
Rénovation de deux courts de tennis	65 000 €	
Projets à budget participatif		45 000 €
TOTAL	1 209 800 €	901 800 €
TOTAL GÉNÉRAL	2 111 600 €	